**CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU
PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE SAUVEGARDE
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**Dix-septième session**

**Rabat, Royaume du Maroc**

**28 novembre – 3 décembre 2022**

**Point 9 de l’ordre du jour provisoire :**

**Rapport du forum des organisations non gouvernementales**

|  |
| --- |
| **Résumé**Le présent document porte à l'attention du Comité le rapport du Forum des ONG du PCI sur ses activités en 2021 – 2022.**Décision requise :** paragraphe 5 |

1. Conscient du rôle fondamentalement important joué par les organisations non gouvernementales (ci-après, « ONG ») dans la mise en œuvre de la Convention, la quinzième session du Comité en 2020 a commencé à examiner les rapports du Forum des ONG en tant que point autonome de l’ordre du jour (Décision [15.COM 6](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/15.COM/6)). La seizième session du Comité a poursuivi cette pratique et a décidé d’inscrire à nouveau un point distinct sur le « Rapport du forum des organisations non gouvernementales » à l’ordre du jour provisoire de sa dix-septième session (Décision [16.COM 9](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/16.COM/9)).
2. L’annexe au présent document contient le rapport soumis par le Forum des ONG du PCI pour examen par la présente session du Comité. Structuré en trois parties, le rapport rend compte d’un large éventail d’activités entreprises par le Forum en 2021 et 2022, notamment celles au niveau international associées aux travaux des organes directeurs de la Convention, les initiatives visant à accroître le nombre d’ONG de régions sous-représentées, les récents développements organisationnels du Forum, ainsi que ses points de vue et ses plans pour permettre aux ONG accréditées de contribuer plus substantiellement aux travaux de la Convention.
3. Parmi les activités rapportées, il convient d’attirer l’attention sur la cartographie des domaines de compétence des ONG accréditées, commandée par le Secrétariat au Forum des ONG du PCI, conformément à la décision de la quatorzième session du Comité (Décision [14.COM 15](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/14.COM/15)). Pour des raisons pratiques, dans un premier temps il a été décidé que l’exercice de cartographie couvrirait 65 ONG accréditées (un tiers du nombre total d’ONG accréditées au moment où la cartographie a commencé). L’exercice est dans sa phase finale et les résultats mettront en évidence la profondeur et l’étendue des compétences et de l’expertise des ONG, ainsi que les domaines qui méritent d’être développés. Il est prévu de présenter les résultats de l’exercice de cartographie sous la forme d’une série d’infographies pour chaque ONG accréditée et de les rendre disponibles sur la page web de la Convention de 2003 (la page web du Forum des ONG du PCI comportera un lien vers ces informations). Cette collaboration concrète entre le Secrétariat et le Forum des ONG du PCI pose les bases et ouvrira des possibilités prometteuses de coopération future entre les ONG accréditées, les communautés, les États parties et le Secrétariat.
4. En termes de durabilité organisationnelle, le Forum des ONG du PCI ne bénéficie toujours pas d’un soutien financier régulier. Le Comité pourrait souhaiter encourager les États parties et d’autres partenaires potentiels à envisager de fournir des contributions financières au Forum selon la modalité de leur choix.
5. Le Comité souhaitera peut-être adopter la résolution suivante :

PROJET DE DÉCISION 17.COM 9

Le Comité,

1. Ayant examiné le document LHE/22/17.COM/9 et son annexe,
2. Rappelant les décisions [14.COM 15](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/14.COM/15), [15.COM 6](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/15.COM/6) et [16.COM 9](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/16.COM/9),
3. Prend note du large éventail d’activités entreprises par les organisations non gouvernementales accréditées et le Forum des ONG du PCI en 2021 et 2022, y compris celles au niveau international associées aux travaux du Comité, ainsi que de l’initiative qui a conduit à une collaboration renforcée entre le Forum des ONG du PCI et le Secrétariat ;
4. Reconnaît les initiatives prises par le Forum des ONG du PCI pour augmenter le nombre d’organisations non gouvernementales provenant de régions sous-représentées et encourage le Forum à poursuivre ses efforts à cet égard ;
5. Apprécie la volonté manifestée par le Forum des ONG du PCI d’accompagner activement le développement de la Convention et les travaux des organes directeurs, notamment sur les nouvelles initiatives thématiques et dans le cadre de la réflexion sur une mise en œuvre plus large de l’article 18 ;
6. Se félicite des progrès réalisés dans la cartographie des domaines de compétence de soixante-cinq organisations non gouvernementales accréditées, invite le Forum des ONG du PCI à finaliser rapidement les résultats de cet exercice et demande au Secrétariat de les diffuser aussi largement que possible ;
7. Demande au Secrétariat de poursuivre sa collaboration avec le Forum des ONG du PCI afin de s’assurer que l’exercice de cartographie continue à couvrir les organisations non gouvernementales accréditées qui n’ont pas été prises en compte lors de la première étape de l’exercice ;
8. Encourage les Etats parties et autres partenaires potentiels à envisager la possibilité de fournir des contributions financières pour soutenir le travail du Forum des ONG du PCI ;
9. Décide d’inclure un point séparé sur le « Rapport du forum des organisations non gouvernementales » à l’ordre du jour provisoire de sa dix-huitième session.

**ANNEXE**

**RAPPORT DU FORUM DES ONG DU PCI (2022)**

Ce rapport fournit une présentation du statut et du rôle actuel du Forum des ONG du PCI. Il résume les activités entreprises en 2021-2022, en mettant l’accent sur les initiatives visant à augmenter le nombre d’ONG de régions sous-représentées et sur les conclusions du projet qui a cartographié l’expertise des ONG accréditées. Ce rapport décrit également les efforts de développement organisationnel du Forum ainsi que les plans et activités récents destinés à permettre aux ONG de contribuer plus substantiellement à la Convention.

**I. Le Forum en/comme pratique**

Le Forum des ONG du PCI rassemble aujourd’hui 217 ONG accréditées travaillant dans le monde entier et possédant une myriade de compétences différentes dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI). Ses activités sont menées avec la participation et en soutenant les communautés, groupes et individus qui pratiquent, exécutent et transmettent le PCI. Les membres du Forum incluent des organisations communautaires ainsi que les grandes ONG qui soutiennent la mise en œuvre de la Convention de 2003 aux niveaux national et international et s’engagent dans le développement de politiques. De ce fait, le Forum apporte à la Convention des expériences et des compétences étendues et très diverses en matière de sauvegarde, ce qui le place dans une position très privilégiée pour fournir des services consultatifs au Comité, comme le prévoit l’article 9 de la Convention. Compte tenu de l’énorme diversité des éléments du PCI et des communautés, groupes et individus qui y sont liés, aucune organisation n’est capable à elle seule de fournir ces conseils ou de s’engager dans l’évaluation et d’autres activités du Comité. Il s’agit là d’une caractéristique hautement significative et distinctive du Forum des ONG du PCI, qui le distingue de nombreuses grandes ONG internationales qui opèrent dans le cadre d’autres traités internationaux. Cette diversité, reconnue dès la création de la Convention, est essentielle pour que le Forum des ONG du PCI puisse répondre à la nature multidimensionnelle du patrimoine culturel immatériel et de ses acteurs.

En tant qu’organisation représentant 217 ONG accréditées, le Forum est prêt et capable d’offrir un soutien à la fois ciblé et approprié au Comité et à ses organes, lorsque cela est nécessaire. Cette approche s’inscrit dans la logique de l’ouverture croissante aux acteurs non étatiques dans la législation internationale en général, y compris la gouvernance du patrimoine culturel international. Le rôle potentiel des ONG accréditées dans la Convention n’a pas été précisé au moment de sa rédaction, mais le Forum a commencé à se tailler une place par la pratique au cours des quelque douze dernières années et donne activement une voix aux communautés culturelles qu’elles représentent. Nous pensons que le moment est venu de réfléchir au rôle permanent que les ONG accréditées peuvent jouer dans la mise en œuvre de la Convention aux niveaux national et international, comme le propose la réflexion initiée par le Comité en 2017 afin d’aboutir à une conclusion positive. Ce rôle doit être défini en termes spécifiques et concrets et codifié dans les Directives opérationnelles de la Convention.

**II. Activités et engagement accrus en 2021-22**

Le Comité directeur du Forum des ONG du PCI a achevé un projet majeur impliquant un sondage systématique des ONG accréditées dans le monde entier et a mis en place un agenda robuste de nouvelles activités en 2021-2022 afin d’améliorer sa structure organisationnelle et de répondre aux besoins croissants des ONG accréditées, du Secrétariat et du Comité intergouvernemental. Cette section du rapport résume les activités du Forum des ONG du PCI du début octobre 2021 à octobre 2022.

Activités organisées lors de la réunion du Comité intergouvernemental en 2021 (16COM)

Les activités organisées par le Forum des ONG du PCI ont attiré la participation enthousiaste du plus grand nombre jamais atteint d’ONG accréditées lors de la réunion du Comité intergouvernemental (CIG) en 2021. Le format en ligne a stimulé la participation ayant atteint un niveau record de deux tiers du total de 184 ONG accréditées en décembre 2021. La participation des ONG au Forum pendant les réunions du CIG a augmenté de manière constante au cours des six dernières années : 47 ONG en 2016, 54 en 2017, 63 en 2018, 68 en 2019 et 86 en 2020, avant d’augmenter de façon plus importante pour atteindre 122 en 2021. Les sessions en ligne du Forum ont inclus de nombreuses ONG qui n’avaient pas eu l’occasion de participer en personne, ce qui leur a permis de s’engager activement dans le Forum. L’augmentation de la participation reflète l’éventail plus large de services et de possibilités offerts par le Forum à ses membres.

Deux ateliers d’orientation pour les ONG nouvellement accréditées ont été organisés, l’un en anglais et l’autre en français, une semaine avant la réunion du Comité intergouvernemental. Ces ateliers ont été l’occasion pour expliquer la Convention, ses règles et procédures, l’ordre du jour des réunions et les manières pour les nouvelles ONG de participer efficacement à leur première réunion. Les deux ateliers ont été largement suivis avec 54 participants pour la session anglaise et 43 pour la session française.

Les élections des nouveaux membres du Comité directeur ont lieu chaque année. Un appel à candidatures a été lancé début octobre par un comité électoral composé de quatre membres issus de trois groupes électoraux différents : Afrique (deux membres), Europe occidentale et Amérique du Nord (un membre), et Europe orientale (un membre). Un sondage en ligne a été organisé pour élire quatre nouveaux membres du comité directeur, chacun pour un mandat de deux ans. Les nouveaux membres élus sont : Mme Tamara Nikolić Đerić, Europe orientale ; M. Martín Andrade-Pérez, Amérique latine et Caraïbes ; M. Sekou Berte, Afrique ; et M. Mohamed Lemine Beidieu, États arabes. Ces quatre membres ont rejoint les trois membres élus l’année précédente : M. Laurier Turgeon, Europe occidentale et Amérique du Nord ; Janet Blake, Asie et Pacifique ; et M. Robert Baron, ONG internationales. Les personnes suivantes ont été choisies par consensus pour les postes exécutifs du Comité directeur pour 2021-2022 : Laurier Turgeon (président), Janet Blake (vice-présidente), Robert Baron (secrétaire) et Martin Andrade Perez (trésorier).

Le symposium annuel organisé pendant la semaine de la réunion du Comité 2021 a présenté les résultats préliminaires du projet de cartographie commandé par le Secrétariat suite à la [Décision 14.COM 15](https://ich.unesco.org/fr/decisions/14.COM/15?dec=decisions&ref_decision=14.COM). Ce symposium avait pour but de générer des contributions sur le contenu et les recommandations du rapport. Le symposium s’est achevé par une table ronde stimulante et révélatrice portée sur le PCI, la propriété intellectuelle, les licences et les nouveaux médias.

Deux événements parallèles ont été organisés pendant la semaine de la réunion du Comité. Une table ronde en ligne sur le thème de « la labellisation des connaissances traditionnelles et les droits des autochtones ». Une autre session a permis de présenter un prochain numéro de la revue #HeritageAlive sur les instruments de musique traditionnels.

Une réunion générale avec tous les groupes de travail du Forum a permis de discuter de leurs besoins et d’étudier comment le Comité directeur pourrait mieux les aider à structurer leurs activités et à renforcer leur structure organisationnelle. Après cette réunion très constructive, tous ont convenu de se réunir à nouveau au cours de l’année pour améliorer la communication et les échanges, mieux coordonner les activités et définir des objectifs communs. Les groupes de travail ont tenu leurs propres sessions pour échanger entre leurs membres et préparer leurs agendas pour l’année à venir. Ils comprennent notamment le groupe de travail sur les régions sous-représentées, le groupe de travail sur la recherche et le groupe de travail sur le cadre global des résultats.

L’Assemblée générale du Forum, qui s’est tenue le mercredi 15 décembre au soir, a été bien suivie avec plus de 90 participants. La réunion a été ouverte par une présentation powerpoint par Marco van Baalen à la mémoire de notre cher collègue décédé en 2021, Albert van der Zeijden, directeur du Centre néerlandais du patrimoine culturel immatériel. Après la présentation *in memoriam*, le Comité directeur a présenté le rapport annuel d’activités et le rapport financier. Les membres ont été informés que le Comité directeur, qui a travaillé comme toujours sans rémunération, a fait don des fonds du contrat du projet de cartographie, d’un montant de 15 000 $, au budget de fonctionnement du Forum pour financer de nouvelles initiatives. Les résultats des élections au Comité directeur ont été officiellement annoncés et les membres sortants, Jorge Gustavo Caicedo, Reme Sakr et Kayolan Nikolov ont été chaleureusement remerciés pour leur engagement profond, leur détermination et leur dévouement au Forum. Tous trois ont rempli deux mandats de deux ans.

Redresser le déséquilibre régional des ONG accréditées

Le Forum a donné la priorité à la lutte contre le déséquilibre géographique des ONG accréditées et à l’augmentation de la participation des ONG provenant des régions sous-représentées. La répartition géographiquement déséquilibrée des ONG accréditées a été identifiée comme une préoccupation majeure dans le rapport les ONG du PCI de l’année dernière et a également été soulignée par l’Assemblée générale, le Comité et le Secrétariat. Après le cycle d’accréditation de 2019-2020, plus de la moitié (54 %) des ONG accréditées provenaient du groupe électoral (GE) I (Europe occidentale et Amérique du Nord) (voir la figure 1 ci-dessous). Par rapport au GE I, toutes les autres régions sont sous-représentées : Le groupe électoral GE II (Europe orientale) à la hauteur de 11% ; le GE III (Amérique latine et Caraïbes) à 5% ; le GE IV (Asie et Pacifique) à 14% ; le GE Va (Afrique) à 12% ; et le GE Vb (Etats arabes) à seulement 4%. Il y a un grand nombre d’États parties qui n’ont pas du tout d’ONG accréditée : 10 dans le GE II (Europe orientale) ; 21 dans le GE III (Amérique latine et Caraïbes) ; 32 dans le GE IV (Asie et Pacifique) ; 33 dans le GE Va (Afrique) ; 14 dans le GE Vb (États arabes) ; et 5 dans le GE I (Europe occidentale et Amérique du Nord).

Au cours du dernier cycle de candidatures de 2021-2022, le déséquilibre a persisté au lieu de diminuer. Les efforts accrus déployés pour recruter davantage d’ONG dans les régions sous-représentées ont conduit à une légère augmentation des accréditations dans toutes ces régions. Toutefois, le nombre d’accréditations dans le GE I a augmenté au même rythme. En effet, le nombre de demandes d’accréditation recommandées par le Comité intergouvernemental et acceptées par l’Assemblée générale en juillet 2022 n’a pas contribué à réduire ce déséquilibre puisque la moitié d’entre elles (17 sur 34) provenaient du GE I (Europe occidentale et Amérique du Nord), ce qui porte le total des ONG accréditées du GE I à 116, soit plus de quatre fois celui des autres groupes électoraux. Le GE IV (Asie et Pacifique) arrive en deuxième position avec 28, le GE Va (Afrique) avec 27, et le GE II (Europe orientale) en quatrième position avec 22. Les deux autres régions restent chroniquement sous-représentées, avec seulement 14 (GE III, Amérique latine et Caraïbes) et 10 (GE Vb, États arabes). Il est également intéressant de noter que la région qui compte le deuxième plus petit nombre d’Etats parties à la Convention, GE I, est celle qui compte le plus d’ONG accréditées, alors que les régions qui comptent le plus grand nombre d’Etats parties à la Convention (GE III Amérique latine et Caraïbes, GE IV Asie/Pacifique et GE Va Afrique) ont beaucoup moins d’ONG accréditées (voir graphique ci-dessous). Dans ces régions, les Etats parties pourraient donc jouer un rôle important dans l’augmentation du nombre d’ONG accréditées, en partenariat avec les bureaux de l’UNESCO, les centres de catégorie 2, le Forum des ONG du PCI et d’autres. Les parties prenantes du GE I pourraient également souhaiter examiner l’opportunité de s’abstenir d’encourager l’accréditation de davantage d’ONG de cette région jusqu’à ce que l’équilibre géographique au sein des ONG accréditées soit plus équitable.



Comme le Forum des ONG du PCI n’a aucun contrôle sur le processus d’accréditation tel que déterminé par les directives opérationnelles de la Convention et du Comité intergouvernemental, il a pris des mesures correctives pour protéger les intérêts des membres des régions sous-représentées. Elle a mis en œuvre un principe très strict de représentation égale des groupes électoraux dans tous ses organes directeurs. Le Comité directeur est composé d’un membre élu de chacun des six groupes électoraux et d’un représentant d’une ONG internationale. Les comités ad hoc qui ont été formés pour traiter des questions liées à la gouvernance et aux règlements ont tous été composés d’un nombre égal de membres de chaque groupe électoral. Les membres du bureau du conseil électoral sont choisis de manière à représenter les différents groupes électoraux et le comité directeur encourage fortement la représentation de tous les groupes électoraux dans les groupes de travail. Pour le projet de cartographie de l’expertise des ONG accréditées, les 65 entretiens individuels ont été menés avant tout avec des ONG de régions sous-représentées afin de cartographier l’expertise de ces ONG qui n’ont pas toujours l’opportunité de participer activement à la Convention. Le nombre d’ONG interviewées du GE I a été limité à 14 sur un total de 65. De cette manière, le Forum a tenté de surmonter les effets de ce déséquilibre en s’assurant que les voix des ONG des régions sous-représentées soient entendues et que leur participation soit effective au sein de ses structures organisationnelles.

Une série d’actions concrètes ont également été entreprises cette année pour augmenter le nombre d’ONG accréditées dans les régions sous-représentées. Le groupe de travail du Forum sur une représentation géographique plus équilibrée des ONG, actuellement composé de 33 membres issus de différents groupes électoraux, s’est réuni cinq fois cette année et a lancé des initiatives visant à remédier à ce déséquilibre. Ces efforts comprendront un engagement auprès des réseaux régionaux pour promouvoir l’accréditation, et pourront également inclure des ateliers, des séminaires, la participation des centres de catégorie 2 et des ONG accréditées encourageant les ONG non accréditées de leur région à se porter candidates pour le prochain cycle d’accréditation, c’est-à-dire avant la date limite du 1er avril 2023. Les activités du Forum fourniront des instructions spécifiques sur le processus d’accréditation et sur la manière de remplir le formulaire d’accréditation ainsi que sur les avantages de l’accréditation. Ce programme de sensibilisation comprend les mesures suivantes : 1) organisation de réunions en ligne avec des groupes régionaux d’ONG accréditées expliquant le but de l’accréditation et les objectifs et collectant des données sur leurs ONG partenaires travaillant dans le domaine du PCI qui pourraient potentiellement demander l’accréditation ; 2) contacter les NATCOM dans les pays non représentés qui n’ont pas d’ONG accréditées et recueillir des données sur leurs homologues nationaux actifs dans le domaine du PCI et susceptibles d’être accrédités ; 3) rechercher des points focaux dans chaque région qui pourraient établir un premier contact avec les ONG « nouvellement » implantées et fournir des informations sur eux-mêmes en tant qu’ONG accréditées/sur le système d’accréditation et sur le Forum des ONG du PCI dans leur langue régionale ; 4) charger les membres des groupes de travail des régions sous-représentées de mener des campagnes de sensibilisation et de recruter de 1 à 5 ONG dans leurs pays voisins ; 5) contacter les délégations nationales pour vérifier si elles peuvent informer le Forum à propos des ONG potentiellement intéressées par l’accréditation ; 6) fournir une assistance intensive aux parties intéressées 3 à 4 mois avant la date limite ; 7) ouvrir les candidatures aux ONG qui ne sont pas uniquement spécialisées dans le PCI, telles que les bibliothèques, les archives, les organisations culturelles et d’autres organisations qui ne se consacrent pas principalement au patrimoine ; 8) développer et préparer un exemple de boîte à outils sous forme de courtes vidéos et de brochures papier destinées à la sensibilisation et au recrutement. Le Forum fera des recommandations pour une simplification des formulaires, aidera les candidats à remplir les formulaires actuels et encouragera les Etats parties à aider les ONG à demander l’accréditation.

Le projet de cartographie de l’expertise des ONG accréditées à la Convention de 2003

L’achèvement du projet de cartographie du Forum des ONG du PCI a été un effort prioritaire du Comité directeur tout au long de l’année. Commandé par le Secrétariat en août 2021 à la suite de la décision [14.COM 15](https://ich.unesco.org/fr/d%C3%A9cisions/14.COM/15?dec=decisions&ref_decision=14.COM), il a fourni une occasion sans précédent d’identifier un éventail extraordinaire de compétences et d’activités des ONG accréditées auprès de la Convention de 2003 de l’UNESCO. Il a également permis d’explorer les approches potentielles permettant aux ONG accréditées de partager leur expertise entre elles ainsi qu’avec le Secrétariat, les États parties et les autres parties prenantes de la Convention. Afin de mener à bien le projet, une enquête en ligne a été conçue et partagée avec les 194 ONG accréditées en août 2021. Cette enquête a été suivie d’entretiens entre pairs avec 65 ONG, dont la grande majorité est issue de régions sous-représentées. Les entretiens ont donné lieu à des comptes rendus remarquablement détaillés de leur expertise dans un large éventail de pratiques de sauvegarde et à des discussions franches sur la manière dont elles pourraient étendre leur participation à la Convention. Les ONG participantes ont convenu de l’importance de renforcer les réseaux régionaux et de partager l’expertise entre ONG homologues sur une base régionale. Le soutien des réseaux régionaux est particulièrement important lorsque les ONG rencontrent des difficultés à articuler leur travail auprès des structures publiques de leur propre État partie.

Le projet de cartographie a abouti à des propositions de révision des formulaires d’accréditation et de rapport (ICH-08 et ICH-09), qui permettraient d’identifier plus efficacement les ONG les mieux équipées pour aider les États parties et le Secrétariat à sauvegarder le PCI par le biais de la Convention de 2003. Il a permis d’élargir considérablement les catégories et les termes des vocabulaires utilisés pour indexer les activités des ONG accréditées. Des infographies des ONG accréditées ont également été créées pour ce projet, ce qui permettra d’accéder facilement à des informations sur leur expertise, leurs activités et leurs fonctions consultatives potentielles pour le travail du Comité et la mise en œuvre renforcée de la Convention de 2003. Les résultats du projet contiennent de nombreuses informations sur les compétences et la gamme d’expertise des ONG accréditées qui peuvent être facilement partagées avec d’autres ONG accréditées et d’autres parties prenantes de la Convention de 2003.

Les résultats du projet démontrent que les domaines communs d’activité et d’expertise des ONG accréditées qui peuvent être partagés de manière fructueuse sont les suivants : (1) inventaire/documentation souvent très participatif et utilisant les technologies numériques ; (2) renforcement des capacités de sauvegarde ; (3) programmes éducatifs formels et non formels tout au long du cycle de vie qui favorisent la transmission et intègrent le PCI dans les programmes d’études ; (4) développement organisationnel et gestion financière ; (5) techniques de documentation médiatique ; (6) protocoles de consentement éclairé et pratiques d’archivage ; (7) modes de présentation du PCI ; (8) préparation des dossiers de candidature ; (9) recherche sur la sauvegarde efficace et les impacts des inscriptions sur les listes ; (10) développement d’un tourisme durable et régénérateur ; (11) création de modèles commerciaux innovants et durables autour des éléments du PCI pour les porteurs et leurs communautés ; (12) partenariats avec les États parties pour créer une politique, des programmes éducatifs et une législation ; et (13) modèles et outils de gestion de projet pour former les communautés à se former elles-mêmes. Les ONG accréditées utilisent de plus en plus le PCI à des fins d’amélioration sociale et d’intégration à d’autres objectifs sociaux et culturels (comme la lutte contre la violence domestique). Le PCI est employé dans des situations d’urgence et de pandémie, en utilisant des approches innovantes qui fournissent des réponses pratiques et matérielles ainsi qu’un soutien psychologique. Le projet a également révélé que de nombreux domaines de sauvegarde sur lesquels les ONG accréditées mettent l’accent s’articulent parfaitement avec les objectifs des ODD, ce qui ouvre des possibilités prometteuses de coopération entre les ONG accréditées et les États parties en matière de sauvegarde du PCI englobant de multiples secteurs de la société.

L’enquête et les entretiens ont permis au Forum de générer un certain nombre de recommandations qui peuvent être adressées aux ONG accréditées, aux États parties, au Comité intergouvernemental, au Secrétariat de l’UNESCO et à d’autres parties prenantes. Le projet de cartographie a identifié à la fois les points forts actuels et les domaines qui méritent d’être développés. Il faut faire davantage pour développer les programmes d’enseignement supérieur, la grande majorité du PCI dans l’éducation formelle étant actuellement dispensée dans les écoles. Les archives présentent un grand potentiel pour soutenir la sauvegarde en permettant aux générations actuelles et futures d’accéder à leur documentation sur le PCI ; l’expertise des NGO accréditées dans ce domaine doit être plus largement partagée. Le développement des compétences en matière d’archivage doit se faire en tandem avec la fourniture de plus d’informations et de soutien aux porteurs sur les protocoles de consentement éclairé, leur propriété intellectuelle et autres droits pour leur PCI et la documentation associée. Les ONG accréditées travaillent de plus en plus avec le secteur des musées sur des expositions, des engagements des communautés, des programmes éducatifs et d’autres activités liées au PCI. Les collaborations avec les musées de toutes disciplines bénéficieraient d’un développement et d’un engagement plus importants avec davantage de musées. L’enquête a révélé que le champ d’action des ONG accréditées dans le domaine du PCI est beaucoup plus large que prévu. Elles sauvegardent les jeux et les sports traditionnels, les connaissances traditionnelles sur l’environnement et le changement climatique, les modes d’alimentation, les pratiques coutumières, les systèmes de croyance, les connaissances sur la nature et l’univers et l’élevage, ainsi qu’une variété croissante d’arts traditionnels, ce qui suggère que la compréhension et l’utilisation des genres potentiels du PCI dans le cadre de la Convention de 2003 peuvent être élargies de la même manière.

En outre, le projet de cartographie a permis au Comité directeur d’augmenter son budget de fonctionnement pour développer et financer de nouveaux projets. L’un d’eux a été la création du prix Albert van der Zeijden.

Création du Prix Albert van der Zeijden

Le Comité directeur accepte de créer un prix en mémoire d’Albert van der Zeijden pour le meilleur article publié par un auteur de moins de 35 ans dans la revue Heritage Alive. Le prix s’élève à 500 euros, attribué pour chacun des trois prochains numéros. Un processus de sélection du lauréat a été établi par le comité de rédaction de #HeritageAlive, par le biais d’un concours ouvert et d’un examen des textes soumis par un jury. Le lauréat a déjà été sélectionné pour cette année et se verra remettre le prix lors du 17COM.

Participation du Forum à la réflexion sur les mécanismes d’inscription sur les listes

Le Forum a présenté des idées sur la façon dont les ONG accréditées pourraient contribuer à l’évaluation des mécanismes d’inscription sur les listes lors de la réunion du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les mécanismes d’inscription sur les listes, 25 et 26 avril 2022. Il s’agissait notamment de fournir des informations sur le statut et les impacts de la sauvegarde sur les éléments inscrits, d’effectuer des visites sur le terrain et de fournir des services consultatifs qui pourraient inclure des suivis sur les éléments inscrits, de soutenir le travail de l’Organe d’évaluation en fournissant des informations supplémentaires sur les éléments inscrits et de servir de médiateur entre les acteurs gouvernementaux et intergouvernementaux, les communautés de détenteurs et les organisations de la société civile.

Assistance aux ONG et aux communautés dans les situations d’urgence

Le Forum des ONG du PCI a participé à un certain nombre de réunions et d’initiatives visant à aider les ONG et les communautés en situation d’urgence. Le Comité directeur a participé à une réunion convoquée par l’UNESCO le 17 mars pour discuter de la sauvegarde du patrimoine en Ukraine en cette période de conflit armé, rendant compte des efforts déployés par le Forum et ses membres pour sauvegarder le PCI. Ils ont souligné l’importance de soutenir les détenteurs et la nécessité de sauvegarder le PCI en période de conflit armé et son importance pour les réfugiés. Le Forum était représenté à une autre réunion organisée par l’UNESCO le 12 mai concernant la sauvegarde du PCI en Ukraine. Les activités rapportées comprennent des recherches sur le terrain et l’évaluation des besoins des détenteurs qui sont des réfugiés d’Ukraine et vivent dans plusieurs pays d’Europe de l’Est. Au cours de ces réunions, le Comité directeur a souligné l’importance du travail des ONG dans la sauvegarde du PCI en Ukraine et parmi les réfugiés ukrainiens. Il était tenu informé des besoins des ONG, notamment par le biais d’une présentation à la réunion du Comité directeur par Oleksandr Butsenko, qui dirige l’ONG ukrainienne accréditée « Culture for Democracy ».

La situation en Ukraine a incité le Comité directeur à examiner comment le Forum peut soutenir le PCI menacé par des situations de conflit ou de catastrophe naturelle. Ces discussions ont abouti au lancement de l’initiative « Patrimoine vivant pour la paix », qui reconnaît et célèbre le PCI en tant que puissant outil de résilience dans les situations de conflit, à commencer par la tradition pysanky de la peinture sur œuf. Un comité de collecte de fonds a été créé afin de rechercher des fonds pour aider le PCI dans tout pays du monde connaissant des situations de crise causées par des conflits armés ou des catastrophes naturelles, considérées comme des situations d’urgence, telles que celles qui se produisent actuellement dans de nombreuses régions. L’éventail des situations comprises comme urgentes sera défini, tout en permettant une certaine flexibilité. Les directives opérationnelles du Comité intergouvernemental sur la réponse aux catastrophes fournissent des exemples de telles situations d’urgence.

Une forte présence du Forum à l’AG à Paris du 5 au 7 juillet

La 9ème session de l’Assemblée générale a été l’occasion pour le Forum des ONG du PCI de présenter le rapport des principales activités depuis la dernière AG en 2020, d’organiser plusieurs événements parallèles, de discuter de projets avec les délégués et de rencontrer le Secrétariat. Ces différentes interventions ont permis au Forum de mieux se faire connaître des délégués, d’accroître sa reconnaissance et d’accentuer son rôle d’organe consultatif auprès de la Convention. Elles ont également permis au Forum d’entendre les préoccupations des délégués de l’Assemblée générale et de réfléchir aux moyens d’y répondre afin d’améliorer ses programmes, ses politiques et ses actions.

Le Président du Comité directeur du Forum des ONG du PCI a présenté le rapport d’activités du Forum aux membres de l’Assemblée générale. Sa présentation d’environ 15 minutes a été suivie de questions et de discussions avec les délégués des Etats parties pendant plus d’une heure. Plusieurs membres se sont inquiétés du déséquilibre géographique des ONG accréditées étant donné que 54%, soit plus de la moitié, proviennent du Groupe électoral I (Europe occidentale et Amérique du Nord). Il a été rappelé à l’AG, comme souligné dans son rapport, que le Comité directeur du Forum des ONG a pris ce déséquilibre très au sérieux et a mis en œuvre plusieurs mesures pour traiter le problème : représentation équitable de toutes les régions au sein du Comité directeur et de tous les comités ad hoc, création d’un groupe de travail spécialement dédié à ce problème, sensibilisation et soutien aux ONG des régions sous-représentées et collaborations avec les Centres de catégorie 2 pour recruter davantage d’ONG dans des régions ciblées spécifiques.

Le Forum a organisé quatre événements parallèles pendant l’Assemblée générale. Le premier était un séminaire sur les bonnes pratiques de sauvegarde du PCI pour faire progresser la sécurité humaine, qui comprenait des présentations sur « Les activités des femmes dans le maintien de pratiques agricoles durables en Corée du Sud », « Les utilisations du PCI pour atténuer les tensions familiales dans la vie quotidienne » et « Les utilisations du PCI dans les conflits armés et les situations post-conflit ». Le séminaire a également été bien suivi, par un public d’environ 90 participants (45 en présentiel et 43 en ligne), dont un certain nombre de délégués d’États parties. Le lancement de la publication Heritage Alive ! sur les instruments de musique traditionnels, qui comprenait des présentations de résumés des articles ainsi que des performances musicales en direct ; l’événement a été suivi par plus de 60 personnes et a également reçu un accueil positif. Deux autres événements parallèles ont été organisés le mercredi soir : une conférence du président de l’Associazione Sant’Antuono & le Battuglie di Pastellessa sur les bonnes pratiques de sauvegarde dans le domaine de la viticulture traditionnelle, et une seconde conférence du président de l’Unione Nazionale Pro Loco d’Italia sur les pratiques de sauvegarde développées par l’ONG depuis sa création il y a une décennie.

Le Forum des ONG du PCI à Mondiacult 2022

Le Forum des ONG du PCI a présenté une déclaration lors de la Conférence mondiale de l’UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable, qui s’est tenue à Mexico du 28 au 30 septembre 2022. La déclaration souligne la contribution des pratiques culturelles traditionnelles (c’est-à-dire les contes, la création de textiles, la musique) aux économies créatives, que ce soit à travers les productions audiovisuelles, la conception de vêtements et la mode, la musique populaire ou l’industrie touristique. Elle a affirmé que les individus, les communautés et les groupes qui sauvegardent les éléments du patrimoine culturel immatériel, qui nourrissent très souvent l’économie créative, devraient être reconnus et dûment rémunérés. L’économie créative doit être inclusive et équitable pour devenir un outil qui aide à réduire la pauvreté et contribue au développement durable.

Boîte à outils sur le PCI et le tourisme durable

Le groupe de travail sur la recherche a produit un dossier/outil web de pointe sur le patrimoine culturel immatériel et le tourisme durable. Suite au symposium organisé lors de la 14.COM à Bogota et consacré à ce thème, le groupe a continué ses activités de recherche sur le sujet, élargi la portée de l’étude, attiré de nouveaux participants et aligné ses travaux sur les nouveaux concepts du secteur touristique visant à rendre le tourisme plus durable (tourisme alternatif, tourisme lent, tourisme expérientiel/immersif, tourisme communautaire). Le dossier web/toolkit vise à présenter les avantages économiques, sociaux et culturels du tourisme tout en proposant des méthodes pour contrer les menaces du tourisme sur les pratiques des communautés porteuses (stylisation excessive et transformation et/ou gentrification des pratiques traditionnelles, perte d’identité, dégradation de l’environnement). Le dossier/outil en ligne explique les concepts de base, offre des connaissances pratiques et partage des expériences concrètes pour aider les communautés de détenteurs à maximiser les bénéfices du développement du tourisme durable à partir de leur PCI. Le dossier a été lancé en ligne lors d’un webinaire le 27 octobre et sera facilement accessible sur le site web du Forum des ONG du PCI.

Développement organisationnel

Le Forum des ONG du PCI a également entrepris une série d’initiatives visant à renforcer ses structures organisationnelles.

Le Comité directeur collabore plus étroitement avec les groupes de travail. Il les aide dans leur gouvernance et leur développement organisationnel. Des réunions ont eu lieu en mars et avril et ont permis de partager des informations sur les activités et les structures de chaque groupe de travail, au profit de chacun d’entre eux ainsi qu’au profit du Comité directeur. Tous les groupe de travail ont rempli les conditions requises par le règlement pour élire des officiers, une déclaration de mission, une structure de gouvernance acceptable, un rapport annuel d’activités et un agenda pour le travail à entreprendre durant l’année. Le Comité directeur a alloué un budget pour soutenir les demandes de soutien financier de 100 $ pour la traduction et jusqu’à 300 $ pour des projets spécifiques.

Un Comité ad hoc a été créé pour réviser les instruments réglementaires du Forum. Un appel a été envoyé à toutes les ONG accréditées. Des candidatures ont été reçues de toutes les régions, mais aucune de la part des ONG internationales. Le Comité était composé de membres de chaque région, avec plus d’un membre des Etats arabes et d’Afrique. Le Comité a examiné les statuts et le code d’éthique, ainsi que tous les documents relatifs aux questions réglementaires, générés par les groupes de travail. Le Comité a eu pour principale mission de remédier aux divergences entre les règles électorales et les statuts, ainsi qu’entre les versions anglaise et française des statuts, et de les mettre à jour en fonction des nouveaux besoins qui ont été identifiés. Il a également clarifié les rôles relatifs des groupes de travail et des comités ainsi que les règles qui les régissent. Ses recommandations incluent la réduction de la composition du Comité directeur à six membres, chacun représentant l’un des six groupes électoraux de l’UNESCO, sans aucun représentant supplémentaire d’une « ONG internationale ». Si cette proposition est approuvée, les représentants des ONG accréditées se présenteront à la future élection en fonction de la région où se trouve leur siège principal. Étant donné que toutes les ONG internationales ont leur siège dans le groupe I, le Comité ad hoc a estimé que leur siège séparé entraînait une surreprésentation de cette région au sein du Comité directeur.[[1]](#footnote-1) De plus, la catégorie « ONG internationale » du Forum des ONG du PCI ne correspond pas à la structure électorale de l’UNESCO et cette catégorie n’est mentionnée ni dans la Convention ni dans les Directives opérationnelles.[[2]](#footnote-2) Selon le site Internet de l’UNESCO, les ONG accréditées sont affiliées au groupe électoral où se trouve leur siège.[[3]](#footnote-3) Lors des discussions sur la question au sein du Comité directeur, certains membres ont exprimé la crainte que les ONG internationales, qui offrent une importante perspective mondiale, soient exclues de la gouvernance, tandis que d’autres ont fait valoir que cette proposition de changement n’exclurait pas ces ONG de la gouvernance au sein du Forum, mais supprimerait plutôt le déséquilibre géographique que cette situation crée au sein des structures de gouvernance de l’organisation. Une autre proposition importante du Comité ad hoc est de renommer le Comité directeur en « Conseil exécutif » afin de mieux refléter son rôle et de fournir une base juridique plus claire sur laquelle il peut diriger et représenter le Forum des ONG du PCI. Ces recommandations et d’autres concernant les composantes des instruments réglementaires seront présentées lors d’une réunion extraordinaire de l’Assemblée générale du Forum le 2 novembre et feront l’objet d’un vote en ligne avant l’Assemblée générale du Forum à la fin du mois de novembre.

Le Forum est en train de développer ses plateformes de communication afin d’informer efficacement les ONG et les États parties sur la Convention et le Forum par le biais de ses programmes lors des sessions annuelles du Comité, de son site web, des médias sociaux et, potentiellement, des vidéos d’information. Ces différents modes de communication sont actuellement utilisés et peuvent potentiellement être étendus pour partager les bonnes pratiques, les informations sur les procédures d’accréditation, les exigences de l’UNESCO en matière de rapports et pour fournir un soutien aux ONG accréditées des pays en développement afin qu’elles puissent assister aux sessions annuelles du Comité. Les ONG nouvellement accréditées reçoivent désormais des lettres officielles du Forum des ONG du PCI pour leur souhaiter la bienvenue et leur rappeler leur rôle d’ONG accréditées, qui peuvent être complétées par des communications similaires du Secrétariat. Cette stratégie implique également la mise à jour et l’amélioration du site web du Forum qui est actuellement en cours, grâce au généreux soutien financier du Forum des ONG du PCI, de l’Atelier patrimoine immatériel Flandre et Norwegian Crafts Institute. Le site web renouvelé sera plus facile à naviguer et pourra accueillir les boîtes à outils (à commencer par celle sur le PCI et le tourisme durable qui sortira cette année) ainsi qu’une version en ligne de #HeritageAlive.

**III. Perspectives d’avenir : plans pour le futur**

En très peu de temps, le Forum des ONG du PCI a fédéré le nombre toujours croissant d’ONG accréditées auprès de la Convention et est devenu leur organe directeur représentatif qu’elles considèrent désormais comme le leur. L’article 9 (1) de la Convention permet l’accréditation d’ONG à titre « consultatif auprès du Comité ». Lors de la rédaction de la Convention, afin d’éviter la domination d’une ou deux grandes ONG internationales, on espérait que l’accréditation d’un grand nombre d’ONG, « possédant des compétences avérés » dans le domaine du PCI et provenant de différentes régions et cultures, contribuerait à la diversité culturelle et au développement durable. Mais la Convention et les Directives opérationnelles étaient moins claires sur la manière dont ces diverses ONG accréditées allaient fonctionner collectivement. Cela restait une « zone grise » dans la Convention. Le Forum a été créé en réponse à un besoin de représentation collective des ONG, des communautés, des groupes et des individus dans la Convention et s’est développé par la pratique. Il a établi des pratiques de gouvernance saines, avec des statuts et des règles électorales bien définis, qui évoluent et s’améliorent constamment. Son organe exécutif, le Comité directeur, organise des élections chaque année pour élire des candidats de chaque groupe électoral et une ONG internationale. Elle a mis en place des groupes de travail et des comités pour traiter de questions stratégiques spécifiques et urgentes, ainsi qu’une revue annuelle présentant les résultats de la recherche de terrain sur le PCI. Il organise des symposiums, des conférences, des ateliers et des événements parallèles sur des thèmes stratégiques au Comité intergouvernemental et à l’Assemblée générale pour le bénéfice de ses membres, mais aussi pour celui des délégués, des membres du Comité et des observateurs qui participent à ses activités. Il dispose d’un site web bien développé et d’un bulletin d’information visant à tenir ses membres bien informés et à faciliter la communication entre eux. Il gagne le respect et la participation des ONG accréditées, comme en témoigne le nombre croissant d’ONG inscrites aux réunions annuelles, passant d’environ un tiers de toutes les ONG accréditées en 2016 à plus de deux tiers en 2021.

Dans les années à venir, le Forum souhaiterait renforcer ses fonctions consultatives en prenant en charge de nouveaux projets pour et/ou en collaboration avec le Secrétariat, le Comité intergouvernemental et les États parties. Il estime qu’il pourrait contribuer grandement à la réflexion à venir sur la mise en œuvre plus large de l’article 18 de la Convention, en s’appuyant sur son identification systématique des bonnes pratiques de sauvegarde grâce au projet de cartographie. Compte tenu des diverses expériences des ONG accréditées et des travaux antérieurs et actuels du groupe de travail sur la recherche, il pourrait aider le Secrétariat dans ses travaux actuels sur les trois domaines thématiques visant à développer une approche globale de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et du développement durable : 1) dimensions économiques de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ; 2) sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et le changement climatique ; 3) sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les contextes urbains. Le symposium du Forum de cette année est consacré au *Le patrimoine vivant, le changement climatique et l’environnement*, dans l’espoir qu’il contribuera à la réflexion sur ce thème stratégique.

Malgré l’accent mis dans la Convention de 2003 sur l’implication des acteurs non gouvernementaux, plus particulièrement les ONG et les communautés, les ONG n’ont pas été directement impliquées dans la gouvernance de la Convention. Ces dernières années, le Forum des ONG du PCI a été invité à présenter son rapport annuel à la réunion intergouvernementale et à l’Assemblée générale. L’opportunité de présenter le rapport à ces réunions est très appréciée et a amélioré la communication entre les ONG, les Etats parties et le Secrétariat. Il est cependant regrettable que les membres du Forum ne soient pas en mesure de participer aux discussions ou même de répondre aux questions qui suivent souvent la présentation du rapport aux Etats parties. Les ONG siègent à l’Organe d’évaluation pour évaluer les candidatures à l’inscription d’éléments sur les Listes et les demandes d’assistance financière. Cependant, il convient de préciser qu’il s’agit d’un rôle émulatif plutôt restreint d’application objective de critères dans un processus de sélection ; il ne s’agit pas d’un rôle prospectif visant au développement de la Convention. Le processus intergouvernemental de la Convention reste fortement axé sur les États. Une présence plus forte et plus efficace des ONG accréditées dans l’ensemble des travaux de la Convention doit être correctement identifiée et formalisée. Le projet de cartographie a clairement démontré que le Forum des ONG du PCI, grâce à la diversité de ses membres, offre une gamme d’expertise et d’expérience qui le rend éminemment apte à contribuer plus substantiellement au fonctionnement de la Convention. Une représentation plus active et plus directe des ONG accréditées lors des réunions intergouvernementales de la Convention de 2003 renforcerait aussi considérablement leur capacité à contribuer de manière positive et efficace au fonctionnement de la Convention.

Le Comité directeur du Forum des ONG du PCI (2022)

1. Un certain nombre d’ONG internationales est également implanté dans des États non-parties, en particulier en Amérique du Nord. [↑](#footnote-ref-1)
2. Paragraphe 27 des Directives opérationnelles définissant l’Organe d’évaluation, par exemple, mentionne « six organisations non-gouvernementales accréditées, en tenant compte d’une répartition géographique équitable et des différents domaines du patrimoine culturel immatériel ». [↑](#footnote-ref-2)
3. Selon le paragraphe 92 (ii) des Directives opérationnelles, un des critères pour qu’une ONG soit accréditée est « une domiciliation établie et une personnalité juridique reconnue conforme à la loi nationale », ce qui implique la sélection d’un seul pays et d’une seule région aux fins d’une accréditation. [↑](#footnote-ref-3)